



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,  
QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance ordinaire en présentiel et visioconférence du 6 juillet 2021 les règlements suivants :

Adoption du règlement 2021-447 pour modifier le règlement du contrôle et suivi budgétaire 2007-300;

Adoption du règlement 2021-448 pour modifier le règlement 2012-404 visant à prescrire les exigences relativement aux branchements d'égout et aux soupapes de retenues;

Adoption du règlement 2021-449 pour modifier le règlement 2007-302 Régissant la construction d'accès à la voir publique;

Que les règlements peuvent être consultés durant les heures de bureau au 142, Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 08 juillet deux mille vingt et un;

Majella René, gma,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment le 08<sup>e</sup> jour de juillet 2021 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 08<sup>e</sup> jour de juillet 2021.  
Majella René, gma,  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière